



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques et ICCAT Mardi 24 Octobre 2023 – Saint Jacques de Compostelle et visioconférence

La réunion a été introduite par Sergio Lopez, président du CC SUD en présence d'Alfonso Villares, conseiller Mer de Galice, et Antonio Basanta, directeur Général des pêches. Sergio Lopez a présenté le CC SUD en précisant son travail pour une pêche durable européenne, par la consultation des parties prenantes. Puis, Alfonso Villarez a indiqué les priorités galiciennes pour le secteur : la souveraineté alimentaire, une distribution juste des possibilités de pêche, une durabilité des écosystèmes, le relais générationnel. La Galice travaille sur ces sujets en cogestion avec ses parties prenantes et avec l'appui des scientifiques.

Maria-José Rico (Présidente du Groupe de travail) a entamé la réunion par la validation du compte rendu et de l'ordre du jour : les deux documents ont été validés à l'unanimité par le groupe. Un point supplémentaire a été ajouté sur la sardine ibérique ainsi qu'un point d'information sur la collaboration entre CC sur l'ICCAT.

Maria-José Rico a remercié l'ensemble des participants, en particulier les représentants des États Membres.

1. Thon germon

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a introduit les avancées scientifiques réalisées cette année pour le thon germon. Deux modèles ont été utilisés amenant à des résultats similaires. La probabilité de se situer dans la partie verte du diagramme de Kobe est de 99%.

En application de la HCR, le TAC pour 2024-2026 serait de 47 251 tonnes soit une augmentation de 25%, pourcentage d'augmentation maximal autorisé par la HCR. Le stock ne présente pas de circonstances exceptionnelles.

Des variantes de la règle de gestion ont été étudiées (en rouge les variantes ne respectant pas les critères de durabilité) :



Coordinates of HCR		Status	Safety	Catch	Stability
Bthreshold	Ftarget	pGr(%)	pBint(%)	LongY(kt)	MAP%
0.8	0.8	64.68	18.41	30.86	9.54
0.9	0.8	67.21	18.06	30.53	10.47
1*	0.8*	70.94	14.68	30.76	12.14
1.1	0.8	74.38	11.74	31.37	15.49
1.2	0.8	73.53	10.65	31.2	16.47
0.8	0.9	55.03	22.29	31.65	10.16
0.9	0.9	59.68	20.35	31.53	12.51
1	0.9	61.65	18.03	31.2	14.2
1.1	0.9	64.24	16.5	31.21	20.53
1.2	0.9	65.71	13.53	31.37	17.07
0.8	1	47.09	28.35	31.79	10.75
0.9	1	49.38	24.65	31.54	13.39
1	1	55.47	22.35	31.09	16.09
1.1	1	59.38	18.21	31.33	18.77
1.2	1	58.38	18.12	30.92	24.15

En réponse à Miren Garmendia (OPEGUI), Haritz Arrizabalaga a précisé qu'une modification cette année de la règle de gestion n'entraînerait pas une modification du TAC (de par la limite à 25% des augmentations), mais pourrait être intéressante pour la période suivante, à plus long terme.

Finalement, un dernier élément a été étudié : la sous-déclaration de captures. Une sous-déclaration uniquement de plus de 10% du TAC aurait un impact, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car le TAC n'est pas consommé entièrement.

Concernant l'étude du cycle annuel du germon, grâce au marquage d'individus, les premiers résultats montrent une fidélité du germon au Golfe de Gascogne. Les individus reviennent dans le Golfe année après année. Haritz Arrizabalaga encourage les membres à continuer de partager cette étude et la déclaration de prise d'individus marqués.

Maria-José Rico, présidente du groupe de travail, a introduit la réponse de la Commission Européenne à l'avis 165 du CC SUD, reçue quelques minutes avant le début de la réunion. Il semblerait que la Commission Européenne n'ait pas compris que l'objectif d'un changement de Target n'est pas lié à une augmentation du TAC actuel mais concerne une gestion à long terme. De plus cet avis avait été validé par tous les membres et avec un aval scientifique. La réponse de la Commission sera envoyée aux membres le plus rapidement possible.

Pour Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) cela remet en cause l'utilité des avis du CC SUD, l'avis 165 était consensuel et s'appuyait sur les dernières données scientifiques pour atteindre l'objectif de durabilité à long terme des pêcheries. Il faut selon lui réagir.

David Milly (Pêcheurs d'Aquitaine) en accord avec Jean-Marie Robert a ajouté que la réponse de la Commission n'est pas à la hauteur des enjeux et du travail de qualité réalisé.

Raul Garcia (WWF) a commenté que les avis du CC SUD sur l'ICCAT sont consensuels depuis une décennie, la trajectoire est solide et toujours commune entre le secteur et les ONG environnementales. Raul Garcia a ajouté que la réunion du 6 Octobre organisée par la Commission Européenne en amont de l'ICCAT était désastreuse. Les représentants de la Commission ne présentaient pas un bon leadership, ne répondaient pas aux questions, ne disposaient pas des dernières informations, cela ne lui semble pas un bon présage pour les négociations internationales de l'ICCAT. La Commission Européenne n'est selon lui pas à la hauteur. Par ailleurs, Raul Garcia ajoute qu'il est impératif d'évaluer les mesures de l'ICCAT, et donc de disposer des moyens et ressources nécessaires.

Jose Carlos Macias (Cofradias de San Lucar) a ajouté que la Commission Européenne souhaite toujours l'avis des Conseils consultatifs mais n'y prête finalement pas attention, ils sont utilisés comme une excuse.

Maria-José Rico, présidente du groupe de travail soutenue par Juan-manuel Trujillo (ETF), Serge Larzabal (CNPMEM), David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) et Sergio Lopez (OPP Burela) a conclu qu'un courrier serait rédigé au plus vite pour préciser l'avis du CC et demander une réunion urgente.

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a alors précisé que la date limite pour proposer des modifications à l'ICCAT est le 5 Novembre.

2. Thon rouge

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a poursuivi sa présentation avec un point sur le thon rouge, qui dispose d'une stratégie de gestion depuis l'année précédente. La biomasse et les captures sont en hausse. Un protocole d'identification de circonstances exceptionnelles similaire à celui du thon germon pourrait être adopté en plénière. Ces circonstances ne sont aujourd'hui pas observées.

Maria Jose Rico, présidente du Groupe de Travail ha indiqué qu'un suivi de cette espèce serait effectué.

3. Patudo

Gorka Merino : (AZTI) a commenté que les captures sont en baisses ces deux dernières années, le stock st considéré comme surexploité depuis 2021 (zone rouge du diagramme de Kobe)

Dans la continuité des précédentes, la recommandation actuelle 22-01, proposait un TAC de 62 000 tonnes pour 2023, avec la possibilité de transferts d'une année à l'autre et une fermeture de 72 jours pour les DCP.

Une proposition de TAC 2024 n'est pas encore formulée, le transfert d'une année à l'autre sera probablement maintenu ainsi que la fermeture aux DCP mais dont les modalités restent à

définir. Pour 2024, les scientifiques doivent étudier la mise en place d'une MSE multi-espèces pour les thons tropicaux, étudier l'impact de la fermeture aux DCP, et une évaluation, à confirmer, de l'albacore.

L'objectif de la MSE multi-espèces (patudo, albacore, listao) serait d'élaborer un cadre de gestion simultanée, solide et conforme au principe de précaution pour les thons tropicaux de l'Atlantique.

En réponse à Miren Garmendia (OPEGUI) Gorka Merino a précisé que les effets du changement climatique sur l'abondance du patudo sont pris en compte. Haritz Arrizabalaga a ajouté que cela fait partie du travail du comité scientifique, des premiers résultats montrent que le Patudo devrait remonter vers le nord à l'échelle mondiale, dont la zone couverte par le CC SUD, mais ces données n'y sont pas spécifiques, il s'agit bien de données globales.

En réponse à Raul Garcia (WWF), Gorka Merino a précisé qu'une méthode d'évaluation de l'impact de la fermeture aux DCP n'avait pas pu être développée au bon niveau de détail, il faut améliorer l'évaluation.

Maria-José Rico, présidente du groupe de travail, au vu de la compétence du LDAC sur le Patudo et de son projet d'avis en cours, propose que le CC SUD soutienne une partie de cet avis, sur les questions d'augmentation du TAC et la clé de répartition, en donnant la parole aux membres qui font partie des deux CC.

Raul Garcia (WWF- membre du LDAC) a précisé que le projet d'avis du LDAC sur le patudo était un cours paragraphe, les ONG environnementales y soutiennent une fermeture de 75 jours, ce qui ne fait pas consensus aujourd'hui. Il a ajouté qu'une taille minimum serait peut-être proposée par les USA à l'ICCAT et que l'allocation du quota est difficile et ralentie donc les autres décisions.

Jérôme Jourdain (UAPF), Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) et Juan-Manuel Trujillo (ETF) ont commenté sur l'importance de coordonner et planifier le travail entre le CCSUD et le LDAC sur ce sujet, comme cela se fait dans d'autres CC et sur d'autres sujets.

Le secrétariat du CC SUD contactera donc celui du LDAC pour organiser une répartition du travail sur les sujets ICCAT, continuer et approfondir les échanges débutés cette année.

4. Projet DEFIPEL

Martin Huret (IFREMER) a présenté les objectifs du projet DEFIPEL principalement dans le Golfe de Gascogne :

- Amélioration des connaissances sur le socio-écosystème : dynamique saisonnière, évolution 2000-2020, structure et dynamique spatiale

- Développement d'outils de gestion co-construits : tableau de bord et modèles d'évaluation de scénarios.

Puis Martin Huret a introduit les premiers résultats pour la sardine du Golfe et l'anchois :

- Structure génétique des stocks :
 - Anchois : confirmation de la validité de la limite utilisée en Golfe et Manche Nord.
 - Sardine : Deux stocks semblent se distinguer : un stock golfe + mer celtique et un stock manche ouest
- Évolution de la croissance : une nette diminution de la taille et du poids aux âges de la sardine et l'anchois est observée
- Dynamique spatiotemporelle :
 - Anchois : augmentation des petits individus dans les habitats sud et estuariens.
 - Sardine : disparition des gros individus au large
- Évolution de la maturité sexuelle : mature plus petits mais plus tard dans l'année.
- Mortalité naturelle : de bons recrutements sont observés mais une augmentation de la mortalité naturelle implique une fragilité de la population.
- Taux de matière grasse : variable au cours de l'année mais en diminution depuis 2010

Ces changements peuvent s'expliquer par une modification du zooplancton, source principale d'alimentation pour les petits pélagiques, si son abondance est en augmentation, la taille moyenne des individus est en baisse. En réponse à Llibori Martinez Latorre (IFSUA), Martin Huret a expliqué que la modification du zooplancton n'est bien sûr pas le seul critère impactant, mais participe à une combinaison de facteur, dont peut-être les microplastiques qui ne sont pas étudiés dans le cadre de DEFIPEL, Martin Huret a cependant ajouté qu'à sa connaissance il n'y a pas de différence de conditions de croissance, entre des poissons concentrés en microplastique et d'autres en présentant moins.

Sigrid Lehuta (IFREMER) a poursuivi la présentation en apportant les données socio-économiques françaises.

La filière sardine française est devenue dépendante au Golfe de Gascogne suite à la fermeture de la Baie de seine en 2010 et le déséquilibre du stock en Méditerranée.

De par la mise en place de réglementations sur d'autres espèces les flottilles du Golfe sont de plus en plus dépendantes de la sardine, et ce toute l'année, ce qui représente une menace pour la pérennité des flottilles.

Le projet DEFIPEL propose ainsi des outils d'aide à la décision dont un tableau de bord prochainement disponible en ligne, pour anticiper les changements, les effets négatifs

possibles, identifier les points de blocage et les opportunités pour être prêts à les saisir au moment opportun.

En réponse Humberto Jorge (ANOP CERCO), Sigrid Lehuta a précisé qu'il n'a pas eu de modification conséquente des engins ou des navires sur la période étudiée, les pratiques sont restées assez fidèles, avec cependant des sorties de flotte lors de la crise de l'anchois.

Raul Garcia (WWF) a commenté l'importance de prendre en compte les effets du changement climatique dans la prise de décision. Il faut encourager le développement de ces outils de gestion bioéconomiques, mais aussi et surtout donner les moyens humains et financiers de les utiliser, trop d'outils développés par la science finissent par ne pas être utilisés faute de moyen.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a expliqué que son organisation était partenaire du projet DEFIPEL. Ce projet est fondamental pour la gestion de ces stocks et permet d'expliquer de nombreux phénomènes observés ces dernières années. Les publications seront à étudier dans le cadre des futures discussions sur l'anchois et la sardine.

Jérôme Jourdain (UAPF – Membre du PELAC) a ajouté que ce projet est également d'intérêt pour le PELAC, qui vient de créer un groupe de travail dédié au changement climatique.

Maria José Rico, présidente du Groupe de Travail a commenté qu'elle souhaitait qu'un suivi de ce projet soit réalisé et que les résultats finaux soient présentés dès qu'ils seront disponibles.

5. Actualités du PELAC – chinchard / maquereau

Jérôme Jourdain (président du GTII du PELAC) a rappelé les demandes du PELAC pour le chinchard, notamment la réalisation d'un benchmark en 2024 pour les trois stocks par le CIEM. Le PELAC a reçu confirmation que cela sera fait mais la date reste incertaine, possiblement trop tard pour les avis de 2024.

Pour 2024, le PELAC recommande :

Chinchard Ouest :

Le PELAC reconnaît la nécessité d'actualiser l'évaluation du plan de reconstitution du PelAC et recommande que la réévaluation soit effectuée d'urgence après le benchmark afin que le plan puisse fournir une option de capture possible pour les années à venir.

Le PELAC souligne que la décision de fixer un TAC de prises accessoires pour le chinchard occidental pour 2023 a entraîné des problèmes pratiques imprévus dans la mise en œuvre par les États membres, compromettant l'égalité des conditions de concurrence pour les industries de l'UE.

Le PelAC n'émettra pas de recommandation sur le chiffre du TAC pour 2024.

Chinchard Sud :

Le PELAC note la différence significative entre les niveaux de capture actuels et le nouvel avis du CIEM et exprime ses préoccupations concernant le modèle pour le stock, d'où la nécessité d'effectuer un benchmark du stock comme pour les autres stocks de chinchard au cours du premier semestre 2024. Le PelAC n'émettra pas de recommandation sur le chiffre du TAC pour 2024.

Jérôme Jourdain a souligné le manque de donnée dans la partie sud du stock, l'industrie est appelée à collaborer.

Maquereau :

Jérôme Jourdain a informé qu'un Benchmark est prévu pour ce stock en 2025.

Pour 2024, le PELAC :

- Réitère une fois de plus son appel à une action immédiate de la Commission pour inciter la Norvège et les îles Féroé à mettre fin à la surpêche massive du maquereau dans le stock de l'Atlantique Nord-Est.
- Est d'avis que la question du changement climatique et des modifications de l'écosystème affectant le maquereau et les schémas de pêche devrait être intégrée dans l'évaluation comparative du maquereau,
- Demande de solliciter l'avis du CIEM sur ce que devrait être une taille minimale de référence de conservation (MCRS) appropriée pour le maquereau.

6. Sardine ibérique

Andres Uriarte (AZTI) a rappelé l'historique des décisions sur la sardine ibérique ces dernières années, qui ont abouti à l'adoption d'une règle de contrôle validée par le CIEM.

La sardine ibérique présente un recrutement haut cyclique incertain, tous les 5/10 ans.

L'AZTI a étudié la robustesse de la règle en place et la possibilité de mise en place de règle dynamique. Les résultats préliminaires montrent que la règle actuelle est durable et robuste mais peut-être trop restrictive, notamment de par le TAC maximal fixé à 50000 tonnes. Les règles dynamiques étudiées permettraient tout en étant durables d'améliorer les captures depuis 2011.

En réponse à Humberto Jorge (ANOPCERCO), Andrés Uriarte a indiqué avoir échangé avec l'IPMA sur ces résultats qui ne sont que provisoires, il est nécessaire de continuer les échanges avec le secteur afin de consolider les données.

Aujourd'hui pour améliorer les captures à court terme il faudrait modifier le TAC maximum de la règle actuelle. Modifier complètement la règle est un travail de plus long terme, qui



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

nécessitera de changer les bases de calcul du CIEM, le travail présenté montre les techniques développées par les scientifiques pour à terme y parvenir.

Maria-José Rico, présidente du groupe de travail a proposé aux membres d'organiser une réunion en ligne du groupe Ad-Hoc afin de discuter plus amplement de ces nouveaux résultats scientifiques, ce qui a été approuvé.

BILAN :

- **Un courrier sera transmis à la Commission Européenne sur le Germon afin de préciser la position du CC SUD et demander une réunion.**
- **Les discussions sur le Patudo se poursuivront en lien avec le LDAC dont le secrétariat sera contacté par le CC SUD**
- **Le CC SUD continuera sa collaboration avec le PELAC sur le chinchard et le maquereau**
- **Un GT Adhoc sardine ibérique sera organisé à la demande des membres.**





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

